



16 bis rue Collange  
92300 Levallois Perret

Levallois Perret le 18 mars 2020

Monsieur Pierre Soubelet  
Préfet des Hauts de Seine  
Centre administratif Départemental  
167-177 Avenue Irène et Frédéric Joliot Curie  
92100 NANTERRE

**Objet :** Mise en place d'une délégation spéciale pour administrer la ville de Levallois

Monsieur le Préfet,

Depuis le 6 mars dernier, Patrick et Isabelle Balkany ont été démissionnés d'office grâce à la mise en œuvre rapide de l'arrêt de la cour d'appel par vos services. Ayant décidé de ne pas se pourvoir en cassation, ils sont donc tous deux définitivement condamnés à des peines de prison ferme dans le volet fraude fiscale de leur dossier et donc logiquement placés sous l'autorité du juge d'application des peines.

Leurs peines complémentaires, outre leur inéligibilité pour 10 années, leur interdit également de gérer une société pour la même durée. Compte tenu des peines prononcées et des motivations clairement notifiées par les magistrats, nous serions en droit d'espérer que le lien entre le couple Balkany et le fonctionnement administratif de Levallois-Perret appartienne au passé.

Pourtant, depuis le vendredi 6 mars, de nombreux évènements se sont déroulés, le couple Balkany se comportant comme s'ils occupaient encore des fonctions au sein de la mairie de Levallois. D'ailleurs le site de la ville les présente toujours comme maire et premier adjoint.

Ainsi, le dimanche 8 mars, les salons de l'hôtel de ville accueillent un repas d'adjoints autour du couple Balkany, condamné et déchu de toutes leurs responsabilités, en présence de monsieur Jean-Yves Cavallini, qui semble-t-il, exerce la fonction de premier magistrat de la ville.

Le jeudi 12 mars, Patrick Balkany faisait son entrée dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville au milieu de fonctionnaires et d'employés de la commune.

Le vendredi 13 mars, soit deux jours avant le premier tour, le bulletin municipal Info-Levallois était distribué. Il comportait un dossier sur les finances de la ville reprenant les éléments de langage habituels de l'équipe municipale et de la candidate Agnès-Pottier Dumas. L'éditorial, censé être neutre en cette période, affirme, notamment, que la dette de notre commune est inférieure à 300M€, ce qui est faux selon le budget 2020. Il faut également rappeler que les comptes des exercices écoulés n'ont en aucun cas été validés.

Le dimanche 15 mars, alors que, dans chaque commune, les candidats d'Ile de France répondaient aux questions de France 3 à l'issue des premiers résultats, les téléspectateurs ont eu la surprise de voir Isabelle Balkany répondre à la place d'Agnès-Pottier Dumas, pourtant assise à ses côtés, comme si elle était encore aux affaires de la ville.

L'ensemble de ces évènements sont d'autant plus inacceptables que le couple Balkany est, non seulement condamné définitivement pour fraude fiscale mais également en attente de l'arrêt de la cour d'appel concernant le blanchiment de fraude fiscale et la prise illégale d'intérêt.

L'association des contribuables s'étonne de ce que monsieur Cavallini puisse laisser se dérouler en mairie des événements mettant en scène deux individus n'ayant rien à y faire, qui se comportent comme si, ni les décisions de justice, ni leur application n'avaient produit un quelconque effet, qu'aucune décision n'avait été rendue et que celle-ci les laissait complètement indifférents.

Nous tenons aussi à soulever la question de la légitimité d'une personne non élue, à la tête de notre commune. La nomination d'un adjoint dans l'ordre de préséance municipale intervient, dans le code électoral, lorsque le maire est « empêché ». C'est sur cet argument qu'Isabelle Balkany, pourtant condamnée à deux reprises, s'est appuyée pour remplacer son mari emprisonné à la tête du conseil municipal.

Nous sommes désormais dans un tout autre cas de figure, puisque la démission d'office du couple Balkany dont vous avez veillé à l'exécution, conduit à l'insuffisance du nombre d'élus siégeant en conseil municipal. Nous sommes donc dans le cas où une délégation spéciale doit être mise en place pour administrer notre commune.

Nous ne pensions pas devoir soulever cette situation à quelques jours de l'élection d'un nouveau maire, mais il nous semble désormais que le report du deuxième tour des élections municipales peut nous faire craindre le pire, tant du point de vue du risque d'instrumentalisation des moyens et personnels municipaux, qu'en termes d'influence manifeste des condamnés-révoqués sur leurs anciens colistiers, élus vassaux.

C'est inacceptable.

Nous vous demandons par la présente, la mise en place de cette délégation spéciale afin que cessent ces attaques sournoises contre les décisions de justice et contre la démocratie.

A l'heure où le Président de la République demande à tous les français de faire preuve de civisme et de discipline, ce couple qui a abondamment défrayé la chronique par ses mensonges et manquements au Pacte Républicain ne doit plus être en mesure de ridiculiser nos institutions par leurs agissements immoraux et illégaux.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Préfet,

à l'expression de nos sentiments hautement républicains.

Pour l'ACLP, Le président  
Philippe de Veyrac

- PJ :
- article de Marianne sur le repas en mairie
  - Mel de la DGS de Levallois pour organiser un « au revoir » officiel au **maire**
  - Copie de la page facebook de P Balkany montrant la persistance de son pilotage